

FINANCES :

- 1 – Tarif de stationnement sur le parking P7
- 2 – Vente d'un chargeur Komatsu
- 3 – Vente d'un chargeur Hanomag
- 4 – Vente d'un tour à usiner
- 5 – Subvention pour les athlètes de haut niveau
- 6 – Location de salles pour les académies de musique
- 7 – Vente de trampolines
- 8 – Emprunts 2015

MARCHE PUBLICS :

- 9 – Location de 2 chargeurs
- 10 – Achat d'un chargeur
- 11 – Avenant n°1 au marché « Transport de voyageurs et ramassage de skieurs »
- 12 – Etude de l'état initial de l'environnement dans le cadre du réaménagement du lac de Vernant
- 13 – Avenant marché d'étude parking couvert P2
- 14 – Marché pour la réalisation d'un nouveau plan station

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Point d'information Finances : Réalisation pour compte de tiers, Restes A Recouvrer (RAR), Comptes « en attente »
- Agrandissement du parking P2 (devis)
- Organisation été 2015
- Gestion du personnel : Demandes particulières d'agents

Approuvé par
Le Président

Patrick CHANCEREL



PROCHAIN COMITE SYNDICAL :
Pas fixé

	NOMS	TEL.	FAX	MAIL	C	P	A	E	D
<i>COMITE</i>	Patrick CHANCEREL Président SIF Elu Arâches	06.87.25.64.85		spar-flaine@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Thierry THEVENET Vice-Président Elu Magland	06.32.78.58.28- 04.50.34.72.67-		thevenet-roch@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc IOCHUM Maire d'Arâches-la-Frasse	04.50.72.88.13- 06.73.67.47.36-	04.50.90.07.63	iochum.marc@orange.fr	✓			✓	✓
	Didier VANDEBROUCK Elu Arâches	06.20.93.40.74-		didievandebrouck@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Valérie SALES Elue Arâches	06.50.83.33.83		pharmaciedeflaine@gmail.com	✓	✓			✓
	Delphine AVENIER Elue Arâches	06.13.10.20.61		avenierdelphine@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Guy FIMALOZ Suppléant Elu Arâches	06.81.16.61.14		guy.fimaloz@orange.fr	✓	✓			✓
	Hélène ROUX Suppléante Elue Arâches	08.75.41.12.86- 06.23.82.73.16		helene@lnroux.com ln@cafedevalme.com	✓			✓	✓
	Josette CROZET Elue Magland	04.50.34.73.23- 06.11.09.51.20-		sylvain.crozet@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc MEYNET Elu Magland	04.50.89.02.03- 04.50.34.71.89- 06.60.64.71.89		marc.meynet.magland02@resea u.renault.fr	✓			✓	✓
	Jean-Luc PERRET Elu Magland	04.50.34.73.10- 06.11.14.12.16		jlperret74@gmail.com	✓			✓	✓
	Carmen VIFFRAY Elue Magland	04.50.58.37.19- 04.50.96.35.28		carmen.viffray@cabinetviffray.co m	✓	✓			✓
	Maurice PETIT-JEAN Suppléant Elu Magland	04.50.34.72.59- 04.50.34.79.10- 06.85.02.12.00		maurice.petitjean2@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Suppléante Elue Magland	04.50.34.72.10- 06.70.06.81.13		vauthay.hubert@wanadoo.fr	✓	✓			✓
<i>SIF</i>	Patrice BONNAZ Directeur	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	pbonnaz@flaine.com		✓			✓
	Chantal DAUVE Directrice adjointe	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	c.dauve@flaine.com				✓	✓

C : Convoqué P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion

L'an deux mille quinze, le 17 juillet 2015 à 14h00,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Flaine, sous la présidence de Patrick Chancerel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Carmen Viffray est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

La séance commence par la lecture du compte rendu du Comité Syndical du 19 juin 2015.

Pas de remarque.

RAPPORT N° 1 : TARIF DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING P7

Le Président explique que les demandes de stationnement sur le parking P7 augmentent régulièrement, et que ces demandes s'étalent maintenant sur toute l'année, pas seulement pour l'hiver.

Une délibération avait été prise le 17/12/2014, concernant uniquement l'hiver, par laquelle le tarif de 250 € / la saison d'hiver / emplacement au P7 a été voté.

Par conséquent, le Président propose que ce stationnement soit payant toute l'année au tarif de 50 € / mois. Les charges d'électricité seront partagées au prorata entre les locataires.

L'accès au P7 est soumis à une présentation d'un contrat de travail sur Flaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce tarif.

RAPPORT N° 2 : VENTE D'UN CHARGEUR KOMATSU

Le chargeur Komatsu n°1 – 304 - WA320H2138, figure dans la liste du matériel roulant du SIF, mais son état est dégradé et les travaux à effectuer seraient trop importants.

L'entreprise Net Services a fait une proposition d'achat.

Le Président propose au Comité Syndical :

- de le vendre, en l'état, à la société Net Services – 74300 Arâches, pour un montant de 30 000 € nets

- de sortir ce matériel de l'actif

- de ne plus assurer ce véhicule à compter de la date de remise à la société Net Services

- de décider que les recettes seront affectées au résultat de l'exercice 2015, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations

- d'autoriser M. le Président à émettre le titre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

RAPPORT N° 3 : VENTE D'UN CHARGEUR HANOMAG

Le chargeur Hanomag – 301 - 1755671, figure dans la liste du matériel roulant du SIF, mais son état est dégradé et les travaux à effectuer seraient trop importants.

M Ducretet David a fait une proposition d'achat.

Le Président propose au Comité Syndical :

- de le vendre, en l'état, à M Ducretet David – 74200 Le Gets, pour un montant de 10 800 € nets.

- de sortir ce matériel de l'actif

- de ne plus assurer ce véhicule à compter de la date de remise à M Ducretet

- de décider que les recettes seront affectées au résultat de l'exercice 2015, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations

- d'autoriser M. le Président à émettre le titre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

RAPPORT N° 4 : VENTE D'UN TOUR A USINER

Le président explique que le SIF possède un tour à usiner dont il ne se sert plus. Il propose donc de le vendre en l'état. L'entreprise Thévenet Roch a fait une proposition d'achat.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de le vendre, en l'état, à la société Thévenet Roch SARL – 228 Route Nationale – 74300 Magland, pour un montant de 250 € net.

- de décider que les recettes seront affectées au résultat de l'exercice 2015, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations

- d'autoriser M. le Président à émettre le titre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

RAPPORT N° 5 : SUBVENTION POUR LES ATHLETES DE HAUT NIVEAU

M Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une enveloppe de 8000 € a été votée au Budget primitif 2015 au titre du Soutien aux Athlètes. Un contrat de partenariat a été élaboré pour soutenir Romane Miradoli qui va participer l'année prochaine au circuit de Coupe du monde de Ski Alpin. Après lecture de ce contrat, les modifications suivantes sont apportées : suppression de l'Office du Tourisme comme signataire de la convention.

Les élus décident de valider les termes du contrat et le montant de 10 000 €. Ils demandent un rapprochement avec DSF afin de discuter de la partition financière des différentes parties (50% SIF et 50% DSF).

RAPPORT N° 6 : LOCATION DE SALLES POUR LES ACADEMIES DE MUSIQUE

Le Président rappelle que le SIF met à disposition gratuitement 10 salles et l'auditorium aux académies de musique pour l'été, conformément aux conventions avec ces dernières. Les académies demandent plus de salles pour les répétitions. Le SIF s'est rapproché de propriétaires pour essayer d'en trouver.

Deux propriétaires seraient d'accord pour louer une salle moyennant finances.

Le point chaud = 400 € / mois

Local « ancienne agence immobilière » galerie forum = 600 € / mois

Compte-tenu des aides de toutes sortes déjà données aux académies (salles, ménage, régisseurs, transports, ...), le comité syndical décide de ne pas louer des salles supplémentaires.

RAPPORT N° 7 : VENTE DE TRAMPOLINES

Le président explique que le SIF possède 3 trampolines dont il ne se sert plus depuis l'achat de la remorque multi-trampolines. Il propose donc de les vendre en l'état au prix de 400 € TTC chacun.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition :

- de les vendre, en l'état, pour un montant de 400 € TTC chacun
- de décider que les recettes seront affectées au résultat de l'exercice 2015, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations
- d'autoriser M. le Président à émettre le titre.

RAPPORT N° 8 : EMPRUNTS 2015

Plusieurs propositions d'emprunt ont été faites au Syndicat.

Carmen Viffrey rappelle que, lors de la préparation du vote du budget primitif 2015, un emprunt avait été envisagé pour permettre au Syndicat de créer un fond de roulement. *Pour rappel, cette option de « fonds de roulement » n'avait pas été retenue puisque les dépenses imprévues ne peuvent pas dépasser 7.5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles.*

Au final, afin d'équilibrer le budget, l'emprunt compense la dépense concernant la participation au projet SDIS qui a été inscrite en prévision d'un éventuel appel de fonds par le SDIS.

Aujourd'hui, le SDIS a réclamé la participation du Syndicat aux travaux du CPI pour un montant de 391 000 €. Le Syndicat a écrit au SDIS pour contester ce montant, avec copie aux mairies. La commune de Magland demande l'autorisation au Syndicat pour relancer le SDIS au sujet de ce litige financier et le Syndicat accepte.

Carmen Viffrey souhaite que le remboursement du SDIS se fasse par la réduction des travaux programmés au budget primitif et non pas utilisation de l'emprunt programmé.

Patrice BONNAZ signale que la souscription d'un nouvel emprunt viendra forcément augmenter les charges de fonctionnement du Syndicat en 2016.

Le Comité Syndical, à ce stade de la réflexion, ne souhaite pas donner suite aux propositions d'emprunt et demande qu'une réunion finance soit organisée début septembre pour faire le point sur les investissements engagés en 2015.

RAPPORT N° 9 : LOCATION DE 2 CHARGEURS

Le Président explique qu'il faut remplacer les 2 chargeurs vendus (Komatsu 1 et Hanomag). Pour cela, le comité avait décidé au moment du vote du budget 2015 de ne pas acheter de nouveaux engins mais de louer.

Une consultation a été lancée sous forme de MAPA, pour une durée de 1 an reconductible 2 fois (3 ans maxi).

L'entreprise retenue est la mieux-disante : **MAULET T.P** pour un montant de **50 600 € HT / 2 chargeurs / saison d'hiver et 9 800 € HT / 2 chargeurs / mois supplémentaire**

Patrice BONNAZ signale que la location de machines viendra forcément augmenter les charges de fonctionnement du Syndicat en 2016.

Un élu déplore qu'aucune projection budgétaire ne soit faite au niveau du Syndicat et s'abstient au moment du vote de cette délibération. *Pour information, une projection budgétaire pour les cinq prochaines années, a été transmise par mail à tous les élus du SIF le 6 mars 2015, et discutée en réunions de préparation budgétaire.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer le marché
- Précise que ces dépenses seront inscrites au budget principal 2016 et aux budgets suivants.

RAPPORT N° 10 : ACHAT D'UN CHARGEUR

Le Président rappelle que le chargeur Volvo L35b – 303 ne fonctionne plus suite à une panne avec départ d'incendie. Il date de 2003 et le devis de réparation est trop élevé. Le comité a décidé lors du vote du budget de remplacer ce chargeur en procédant à un achat.

Une consultation a été lancée sous forme de MAPA, avec pour condition la reprise du chargeur sinistré.

L'entreprise mieux disante est : **PAYANT M.T.P** située à Chassieu (69)

Le montant du marché est de **54 700 € HT**, reprise comprise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide cet achat
- Autorise le Président à signer ce marché
- Confirme que cette dépense est inscrite au budget principal 2015

RAPPORT N° 11 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ « TRANSPORT DE VOYAGEURS ET RAMASSAGE DE SKIEURS »

Un marché de « transports de voyageurs et ramassage de skieurs » a été signé entre le SIF et Mont Blanc Bus le 24 Août 2010.

Il se trouve que plusieurs articles se contredisent sur la forme des prix et la révision. Afin de régulariser et d'avoir des factures qui correspondent aux clauses du marché, un avenant n°1 est proposé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cet avenant N°1 au marché avec Mont Blanc Bus.

RAPPORT N° 12 : ETUDE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DU LAC DE VERNANT

Dans le cadre de l'étude de mise en sécurité du lac de Vernant, il est nécessaire de suivre un certain nombre de procédures en application du code de l'environnement au titre de la Loi sur l'eau, des études d'impact et des espèces protégées.

Il convient notamment de faire réaliser un état initial de l'environnement qui comprend les inventaires écologiques.

Après consultation, la société **Karum** a été retenue pour réaliser cette mission pour un montant de **11 010,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide cette dépense
- Autorise le Président à signer le marché
- Confirme que cette dépense est inscrite au budget Eau 2015

RAPPORT N° 13 : AVENANT MARCHÉ D'ETUDE PARKING COUVERT P2

Le Comité Syndical souhaitait modifier le projet initial de parking couvert sur le parking P2 afin de réduire le nombre de places prévues, pour satisfaire uniquement la demande du promoteur MGM. Une demande a été faite au maître d'œuvre afin de chiffrer le coût de ces modifications.

Après avoir échangé, les élus souhaitent, plutôt que d'engager le Syndicat dans la construction et donc le financement d'un parking couvert, renégocier la convention avec le promoteur MGM en lui imposant la construction de ses places de parking sur un terrain à définir.

Il est demandé d'organiser une réunion avec MGM début septembre pour renégocier la convention.

RAPPORT N° 14 : MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PLAN STATION

Compte tenu du fait que ces dépenses n'ont pas été inscrites au budget primitif, il n'est pas donné suite à ce projet.

RAPPORT N° 15 : POINT D'INFORMATION FINANCES : RÉALISATION POUR COMPTE DE TIERS, RESTES A RECOURRER (RAR), COMPTES « EN ATTENTE »

La commune de Magland souhaite missionner le bureau Stratorial Finance afin de réaliser une analyse des comptes du Syndicat Intercommunal.

Le Comité Syndical valide cette initiative et s'engage à fournir l'ensemble des éléments en sa possession à Stratorial Finance.

RAPPORT N° 16 : AGRANDISSEMENT DU PARKING P2 (DEVIS)

Un devis a été demandé à l'entreprise Marjollet afin de réaliser l'aménagement d'une soixantaine de places de parking supplémentaires sur le parking P2. Le montant de cette prestation est de 88 700 € HT. Pour information, un devis avait déjà été réalisé le 6/08/2013 pour un montant de 34 650 € HT. Les élus n'avaient pas souhaité donner suite.

La différence de coût provient uniquement de la fourniture des matériaux qui était offerte en 2013 car Marjollet cherchait une décharge à cette époque.

Le Comité Syndical souhaite qu'une négociation s'engage avec Marjollet et d'autres entreprises afin de diminuer le montant de cette prestation. Une décision sera prise début septembre qu'en à l'engagement de ces travaux.

RAPPORT N° 17 : ORGANISATION ETE 2015

RAS

**RAPPORT N° 18 : GESTION DU PERSONNEL : DEMANDES PARTICULIERES
D'AGENTS**

Deux demandes particulières d'agents titulaires sont étudiées :

- Une demande de temps partiel : accordée
- Une demande de régularisation financière : refusée

La date du prochain comité syndical n'est pas fixée